Commune d'Ependes (VD) Conseil général

Convocation

Les citoyennes et citoyens d'Ependes sont convoqués en assemblée extraordinaire du Conseil général du :

Mercredi 7 mai 2025 à 20h00 à la salle communale

avec les points suivants à l'ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12.12.2024
- 3. Nomination de deux scrutateurs
- 4. Assermentation des nouveaux membres
- 5. Election au sein du Conseil pour la législature en cours (2021-2026):
 - Titulaire pour l'Association du Collège des Côtes de Chalamont (A3C) ;
 - Titulaire pour le Conseil Général de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région des Côtes de Chalamont (ARCC) ;
 - Suppléant(e) pour la Commission pour la révision des statuts du SDIS.
- 6. <u>Préavis municipal n°2025/01 projet de mise à niveau de la protection incendie du bâtiment</u> de la grande salle et peinture de la grande salle
- 7. Communications de la Municipalité
- 8. Divers
- 9. Interventions individuelles

Pour le bureau du Conseil

David Burckhardt

Le Président

-

Le Secrétaire

Julien Wyss

NB : La Municipalité vous remercie d'adresser au préalable vos questions, demandes ou désirs, par écrit ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@ependesvd.ch d'ici au **5 mai 2025 à midi.**

Les personnes absentes sont priées de s'excuser jusqu'au mardi soir **6 mai 2025** auprès de M. Julien Wyss 0787178031, de M. David BURCKHARDT 0797723079 ou par courriel à l'adresse suivante : conseil@ependesvd.ch



Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général du 12.12.2024



Commune d'Ependes

<u>Préambule</u>

M. le président David Burckhardt ouvre la séance du mercredi 12 décembre 2024 à 20h01 à la salle communale. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1) Appel

28 membres sont présents, y compris le président et le secrétaire. 15 membres se sont excusés et 4 sont absents.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

Aucune correction n'est signalée et le procès-verbal de la séance du 12.06.2024 est approuvé à l'unanimité.

3) Nomination de deux scrutateurs pour la séance

Mme Géraldine KAPELLER et M. Pierre-Henri DEVENOGE sont nommés.

4) Assermentation des nouveaux membres

Jacques Albert Ami ANDRE et Lily Charlène RANDIN sont assermentés. L'effectif du conseil pour la séance et donc composé de 30 membres, y compris le président et le secrétaire. L'effectif du prochain conseil sera de 50 membres.

5) Election au sein du Conseil pour la législature en cours (2021-2026)

Démission du secrétaire – réélection. Aucun membre ne se présente pour ce poste.

M. Pierre-Henri DEVENOGE demande si la secrétaire municipale pourrait être élue secrétaire du Conseil général, étant donné qu'une nouvelle personne est recherchée à ce poste à un taux de 50%. M. Christian BAVAUD, syndic, répond que c'est tout à fait envisageable et que cela serait une très bonne idée.

6) Intervention du Cdt Eric STAUFFER, du SDIS régional du Nord vaudois

Une présentation du fonctionnement du SDIS est sur l'intervention du feu de ferme survenu en août 2024 à Ependes est effectuée.

Le Commandant est remercié au nom de la Municipalité et du village pour la gestion de cette tragédie qui a marqué notre village.

7) Préavis municipal n°2024/03 budget communal pour l'année 2025

M. Christian BAVAUD explique que le budget a été transmis sous la forme MCH2 aux conseillers avec le préavis. Il est encore compliqué de faire des comparaisons avant la fin de l'exercice comptable. Par rapport à la version précédente, il y a beaucoup plus de page, de comptes et de sous-comptes. Il faut l'adopter et s'habituer. La Municipalité n'espère pas arriver au résultat qui a été projeté. Des commentaires ont été ajoutés aux endroits où il y a des différences.

M. Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances. La comparaison reste encore compliquée pour cette année difficile. Le budget communal pour l'année 2025 présente un excédent de charges présumé de CHF 123'115.-. La Commission de gestion et des finances remarque qu'il y a une forte augmentation des salaires concernant les employés de la commune dans son ensemble. Celles-ci représentent environ 20% de l'excédent des charges budgétées. La Commission attire l'attention sur le fait que ces charges deviennent conséquentes, elles doivent pouvoir être justifiées et dans la mesure du possible stabilisées. Comme à chaque budget, la Commission constate qu'il est impossible d'agir sur des postes conséquents, les montants étants transmis par le Canton. La proposition budgétaire de la Commune telle que présentée dans ce préavis nous parait acceptable étant donné le peu de leviers dont la Municipalité dispose pour restreindre les dépenses. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général d'adopter le préavis et le budget 2025 tels que présentés.

M. Philippe WALTER demande si la Municipalité peut s'expliquer sur les remarques de la commission sur l'augmentation des salaires de 20%.

M. Christian BAVAUD explique qu'au départ du projet des employés intercommunaux, il y avait trois communes dans la course, soit Ependes, Suchy et Belmont-sur-Yverdon. Après deux ans, cette dernière commune a choisi de se retirer prématurément. La deuxième chose, c'est que la secrétaire communale Jaqueline COLLET, qui a quelques soucis de santé et a annoncé sa démission dans un futur plus ou moins proche au moment de l'établissement du budget. Celui-ci a donc dû être adapté. Il ajoute encore que Mme COLLET a émis le souhait de continuer à un faible pourcentage, avant d'arrêter totalement, pour assurer la passation avec son successeur.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2024/03, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

1) D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

8) Communications de la Municipalité

M. Christian BAVAUD remercie les conseillers et Mme Arlette SUNIER, boursière, pour la bonne tenue des comptes. Il remercie également Mme Jaqueline COLLET pour son travail. Il remercie encore ses collègues municipaux pour la bonne ambiance de travail.

Il annonce également que des projets importants et compliqués sont en cours, soit la halle commerciale et le congélateur communal, et que des préavis à ce sujet seront présentés prochainement quand les dossiers seront bien ficelés et prêts. Concernant le congélateur communal, il s'agit d'un travail de longue haleine et il n'a pas été possible de boucler le préavis pour la séance du jour. Il n'est pas facile de trouver les bonnes solutions. Un autre souci s'est encore greffé dans les nombreux projets en cours, il s'agit de la grande salle qui ne rempli plus les normes de sécurité actuelles. Comme il s'agit d'une priorité, une séance extraordinaire du conseil sera mise en place le 02.04.2025 pour la proposition d'un préavis.

M. Marco COSTANTINI remercie M. et Mme BLASER qui œuvrent pour la paroisse. Il remercie également M. Luc MASSONNET et Tiffany DESPOND qui organisent chaque année la venue du père Noël au village. Il remercie encore M. Christian Bavaud qui s'est donné à fond pour sa première année de syndicature, année qui a été particulièrement animée en termes de défis.

M. Christian BAVAUD rappelle qu'un PRU (Point de Rencontre en cas d'Urgence) sera créé au village, équipé de matériel nécessaire en cas de crise, et qu'il se trouvera au local de la Jeunesse, au centre du village.

Il demande encore si des conseillers souhaitent s'exprimer au sujet de la zone 30km/h. Il ajoute qu'un marquage au sol sera encore apposé car la police trouve qu'il y a encore trop d'infractions dans notre commune.

M. Pierre-Henri DEVENOGE se questionne sur la présence du radar entre 21h et 23h sur la route de Chavornay, car cela ne se semble pas relever de la prévention, mais plutôt du remplissage des caisses. Il demande si la commune est préavisée de la pose des radars.

M. Christian BAVAUD répond que ce n'est pas le cas et que la police ne communique pas le plan d'intervention des radars aux communes, mais que la Municipalité pourra faire remonter l'information à la Police du Nord vaudois (PNV). Cependant, le taux d'infractions sur ce tronçon (route de Chavornay) n'est pas normal.

Mme Géraldine KAPELLER demande quel est le problème s'il y a trop d'amende. M. Christian Bavaud répond que cela peut indiquer que la signalétique n'est pas claire. Il trouve au contraire que celle qui a été mise en place est plutôt claire, à quelques détails près.

M. Olivier MAIRE indique que lors d'une séance avec la PNV, ces derniers ont indiqué que c'est eux qui décident où et quand ils posent les radars. La Municipalité n'a aucune marche de manœuvre à ce niveau. Sur la route de Chavornay, il y a un eu taux d'infraction de 23.4% de personnes qui ont dépassé les 33km/h. La PNV considère cela comme beaucoup trop élevé. Ils visent généralement 10%, tout comme la Gendarmerie au niveau cantonal. Il faudrait donc améliorer la signalétique pour forcer les usagers de la route à rester à 30km/h. Lorsque que les radars préventifs sont mis ne place, il y a 47% d'infractions. Beaucoup trop de gens roulent donc trop vite dans notre village. Des rappels seront donc apposés au sol aux croisements de la route de Suchy et de l'avenue de la Gare.

M. Alexandre MISCHLER relève qu'il est compliqué de tenir le 30km/h et qu'il faut freiner en descente en direction du bistro. Il pense aussi que les gens confondent peut-être la fin de la zone 30km/h comme une zone de libre circulation, soit au-dessus du 50km/h.

M. Olivier MAIRE a constaté les mêmes choses et a proposé au canton d'apposer un panneau 50km/h au niveau du totem de la fin de la zone 30, mais on lui a indiqué que cela n'était pas possible au niveau de la Loi sur la signalisation. Quand on sort d'une zone 30, on se trouve obligatoirement dans une zone à 50km/h. Il ajoute qu'un automobiliste s'est fait flasher à 102 km/h. C'est une zone critique et il y a encore des adaptations à faire.

M. Christian BAVAUD ajoute encore que lorsque le taux d'infractions dépasse les 10% avec le radar préventif, un radar répressif est mis en place.

M. Nicolas PONCET explique qu'il a eu l'occasion d'effectuer un stage d'une nuit avec la Police du nord vaudois et qu'il a constaté que 80% de leur travail est préventif. Il garantit que notre police œuvre principalement là-dessus et qu'ils n'ont pas le choix de passer en mode répressif parfois, au vu de la recrudescence des infractions.

9) Divers

M. David BURCKHARDT fait un rappel pour les jetons de présence des commissions, il a besoin des heures effectuées afin que la boursière puisse faire les versements.

Il remercie la Municipalité pour leur dévouement, les scrutateurs, le secrétaire du conseil, les commissions, la boursière et la secrétaire communale.

10) Interventions individuelles

Aucune intervention.

La parole n'est plus demandée et la séance est close à 2155.

Au nom du Conseil Général :

Le Président

David Burckhardt

Le Secrétaire

Julien WYSS

